

**Communication de la Municipalité au Conseil communal  
du 3 mai 2023**

---

Communication n° 14/05.2023

Objet: statistiques déchets 2022

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Nous avons le plaisir de vous communiquer les informations sur les déchets récoltés dans la Commune pour l'année 2022.

Cette année a été marquée par un retour aux chiffres atteints depuis 2019 avec une production totale de déchets de 370 kg par habitant. En effet, depuis l'introduction de la taxe au sac, la production de déchets par habitant n'a cessé de baisser dans notre Commune jusqu'en 2021 où l'on a pu constater une hausse de 11 kg par habitant.

En 2022, nous avons observé une diminution de 8 kg par habitant pour les ordures ménagères et de 5 kg pour le verre par rapport à l'exercice précédent. Cependant, certaines fractions de déchets sont en légère augmentation: le bois, les déchets encombrants et la ferraille augmentent de 1 kg et le papier-carton de 2 kg.

Saint-Prex continue de présenter un taux de collecte des ordures ménagères supérieur à la moyenne des 95 Communes actionnaires de Valorsa. En 2022, elle a enregistré un taux de 132 kg contre une moyenne de 119 kg.

Néanmoins, la Municipalité se réjouit d'atteindre un taux de recyclage de 59.5%, résultat supérieur à la moyenne cantonale qui est de 58%. Ceci est dû aux efforts fournis par les Saint-Preyards tout au long de l'année.

Dans sa séance du 24 avril 2023, la Municipalité a décidé de maintenir la taxe individuelle à Fr. 90.00 et celle des entreprises à Fr. 165.00.

La Municipalité

Saint-Prex, le 3 mai 2023/CM – 101.02.03

*Pour tout renseignement, s'adresser à M<sup>me</sup> Anouk Gäumann, municipale, au 079 229 29 72 et à M. Anthony Hennard, vice-syndic, au 079 458 79 41*